

Chapitre 1 Introduction au droit et au droit de la santé

1 Quel est le droit qui régit les rapports entre particuliers ou des particuliers avec les collectivités privées ?

- A) Le droit public.
- B) Le droit privé.
- C) Le droit pénal.
- D) Le droit administratif.
- E) Le droit international.

2 Je réglemente la structure de l'administration et ses rapports avec les citoyens. Je suis :

- A) Le droit public.
- B) Le droit constitutionnel.
- C) Le droit fiscal.
- D) Le droit civil.
- E) Le droit administratif

3 Je fixe les bases de l'organisation de l'Etat. Je suis :

- A) Le droit public.
- B) Le droit constitutionnel.
- C) Le droit fiscal.
- D) Le droit civil.
- E) Le droit administratif

4 Lequel de ces droits ne constitue pas un droit public ?

- A) Le droit administratif
- B) Le droit hospitalier.
- C) Le droit constitutionnel
- D) Le droit de la sécurité sociale
- E) Le droit fiscal

5 Le droit hospitalier est un droit :

- A) Mixte comme le droit de la sécurité sociale
- B) Mixte comme le droit de la santé
- C) Public comme le droit fiscal
- D) Public comme le droit du travail
- E) Privé comme le droit de l'environnement

6 Le(s)quel(s) de ce(s) droits ne s'applique(nt) pas devant une juridiction administrative ?

- A) Le droit des libertés publiques
- B) Le droit hospitalier
- C) Le droit des sociétés
- D) Le droit de la santé.
- E) Le droit commercial

7 Parmi ces disciplines juridiques, laquelle ou lesquelles relève(nt) du droit public ?

- A) Le droit constitutionnel
- B) Le droit de la sécurité sociale
- C) Le droit international
- D) Le droit pénal
- E) Le droit civil

8 Le(s)quel(s) de ces droits constitue(nt) un droit privé ?

- A) Le droit du travail
- B) Le droit des sociétés
- C) Le droit civil
- D) Le droit fiscal
- E) Le droit commercial

9 Parmi les propositions suivantes concernant les catégories des règles de droit, quelle(s) est (sont) celle(s) exacte(s) ?

- A) Le droit pénal appartient au droit public.
- B) Le droit financier appartient au droit privé.
- C) Le droit commercial appartient au droit public.
- D) Le droit constitutionnel appartient au droit public.
- E) Le droit civil appartient au droit privé.

10 Le droit administratif :

- A) Règle le contentieux entre un fonctionnaire et son supérieur hiérarchique
- B) Apparait dans le Code Civil de 1804.
- C) Régit la structure de l'administration publique et ses rapports avec les particuliers
- D) Réglemente l'organisation du pouvoir et de l'État
- E) S'applique devant une juridiction pénale

11 Quel est l'ordre hiérarchique correct entre les divers règlements ?

- A) Le décret, l'ordonnance, l'arrêté.
- B) L'ordonnance, l'arrêté, le décret.
- C) L'arrêté, le décret, l'ordonnance
- D) L'arrêté, l'ordonnance, le décret.
- E) Le décret, l'arrêté, l'ordonnance.

12 Dans la hiérarchie des normes :

- A) Les lois sont au-dessus de la Constitution.
- B) Les lois sont au-dessous des décrets.
- C) Les lois et les ordonnances sont au même niveau.
- D) Les décrets sont au-dessous des arrêtés.
- E) Les lois doivent se soumettre à la Constitution et aux principes de même valeur.

13 Les décrets :

- A) Se situent au-dessus des lois dans la hiérarchie des normes.
- B) Peuvent être annulés par le Conseil d'Etat s'ils ne respectent pas les normes qui leur sont supérieures.
- C) Sont soumis à l'examen du Conseil Constitutionnel.
- D) Contiennent des règles de droit obligatoires au même titre que celles fixées par la loi.
- E) Peuvent être annulés par la Cour de Cassation s'ils ne respectent pas les normes qui leur sont supérieures.

14 Qu'est-ce que la jurisprudence ?

- A) C'est l'interprétation d'une règle de droit définie telle qu'elle est admise par les juges au cours d'un procès.
- B) C'est le refus par un juge de juger.
- C) C'est la prudence du juge lorsqu'il rend sa décision.
- D) C'est l'ensemble des décisions rendues par les juges.
- E) C'est quand le juge change d'avis quant à l'interprétation d'une loi.

15 Les traités internationaux :

- A) Ont pour unique objet les Droits de l'homme.
- B) Entrent immédiatement en vigueur en France dès leur signature.
- C) Sont tous directement applicables, après l'accomplissement de certaines formalités sans qu'il soit besoin d'adopter des dispositions internes supplémentaires.
- D) Ont une valeur supérieure aux lois.
- E) N'exercent aucune influence sur le droit français.

16 Le Conseil Constitutionnel :

- A) Vérifie la conformité des lois (avant leur promulgation) au regard de la Constitution.
- B) Examine la constitutionnalité des traités au regard de la constitution (article 54).
- C) Examine les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) portant sur la constitutionnalité de lois qui n'ont pas encore été adoptées.
- D) Surveille et règle le contentieux de l'élection du Président de la République et des parlementaires.
- E) Est composé de 12 membres nommés.

17 Dans quel texte trouve-t-on la loi suivante : « Toute personne a le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé » ?

- A) La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen
- B) Le préambule de la Constitution de 1946.
- C) La Charte de l'environnement de 2005.
- D) Le protocole de Kyoto de 1997.
- E) L'article 1780 du Code civil.

18 Parmi ces règlements, tous existent en droit français, sauf un. Lequel ?

- A) Le décret présidentiel.
- B) Le décret pris en Conseil d'Etat
- C) Les arrêtés municipaux
- D) Les arrêtés ministériels
- E) Les décrets préfectoraux

19 Parmi les propositions suivantes, indiquez celle(s) qui a (ont) une valeur constitutionnelle sous la Vème République :

- A) La Charte de l'environnement
- B) Les principes généraux du droit
- C) Le Préambule de la Constitution de 1946
- D) Le Traité de Lisbonne
- E) La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen

20 Comment appelle-t-on le fait qu'une loi, pour être votée, passe devant l'Assemblée Nationale, puis le Sénat, puis de nouveau devant l'Assemblée nationale ?

- A) Le bus
- B) La navette.
- C) Le métro.
- D) La navigation
- E) Le voyage

21 Quand c'est le gouvernement qui propose une loi, on parle de :

- A) Proposition de loi
- B) Projet de loi
- C) Loi organique
- D) Décret
- E) Loi parlementaire

22 Le(s)quel(s) de ce(s) droits ne s'applique(nt) pas devant une juridiction administrative ?

- A) Le droit des libertés publiques
- B) Le droit hospitalier
- C) Le droit des sociétés
- D) Le droit de la santé.
- E) Le droit commercial

23 Quel est l'ordre chronologique correct entre ces divers traités qui jalonnent la construction européenne ?

- A) Traité de Rome (CEE) / Traité d'Amsterdam/ Traité de Maastricht (UE) / Traité de Lisbonne / Traité de Nice
- B) Traité de Rome (CEE) / Traité de Maastricht (UE)/ Traité de Nice/ Traité d'Amsterdam / Traité de Lisbonne
- C) Traité de Rome (CEE) / Traité de Maastricht (UE)/ Traité d'Amsterdam/ Traité de Nice/ Traité de Lisbonne
- D) Traité de Rome (CEE) / Traité d'Amsterdam/ Traité de Maastricht (UE)/ Traité de Nice/ Traité de Lisbonne
- E) Traité de Rome (CEE) / Traité de Maastricht (UE)/ Traité d'Amsterdam/ Traité de Lisbonne/ Traité de Nice

24 Le droit de l'Union Européenne :

- A) S'applique à l'ensemble des 28 états membres
- B) Est un droit autonome et direct
- C) Est un droit souverain et subsidiaire
- D) Est un droit de valeur supra-législative et supra-constitutionnelle
- E) Voit son application contrôlée par la Cour de justice de l'UE

25 Quelle institution européenne exerce les trois pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire, contrôle politique des autres institutions européennes ?

- A) Le Parlement européen
- B) Le Conseil de l'Europe
- C) Le Conseil de l'Union européenne
- D) Le Conseil européen
- E) La Commission européenne.

26 Concernant la Commission européenne, trouvez la proposition fautive :

- A) Elle est l'organe exécutif de l'Union.
- B) Elle veille à l'application correcte des traités et du droit dérivé.
- C) Elle détient un rôle clé dans l'élaboration du droit communautaire dérivé.
- D) Les commissaires ne sont pas censés représenter les intérêts de leur pays d'origine.
- E) Elle n'exerce cependant aucune fonction de représentation.

27 Concernant les institutions de l'Union Européenne :

- A) Le Conseil de l'Union Européenne réunit les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres, ainsi que le Président de la Commission
- B) Le Conseil Européen définit les orientations politiques générales de l'Union Européenne
- C) Le Parlement européen vote le budget
- D) La Commission européenne décide et adopte les lois et les règlements ainsi que les politiques communautaires
- E) Le Parlement européen contrôle le travail de la Commission européenne

28 Laquelle (lesquelles) de ces institutions européennes participe(nt) à l'élaboration des textes de droit de l'Union européenne ?

- A) Le Conseil européen
- B) La Commission européenne
- C) Le Conseil de l'Union européenne
- D) Le Conseil de l'Europe
- E) Le Parlement européen

29 Concernant les Institutions Européennes, choisissez la proposition fautive :

- A) Le Président du Conseil Européen est nommé pour 2 ans et demi renouvelables.
- B) Le Conseil de l'Union Européenne assure un pouvoir budgétaire partagé avec le Parlement.
- C) Le Parlement Européen exerce 3 pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire, contrôle politique des autres institutions européennes.
- D) Le pouvoir législatif du Parlement est exercé conjointement avec le Conseil Européen.
- E) Le Conseil Européen réunit les chefs d'États ou de gouvernement des États Membres de la communauté.

30 Une loi communautaire qui est directement et totalement applicable par les Etats membres se nomme :

- A) Un règlement
- B) Une directive
- C) Une décision
- D) Une recommandation
- E) Un avis.

31 Un crime est jugé devant :

- A) Le conseil des prud'hommes
- B) Le tribunal de police.
- C) Le tribunal administratif
- D) Le tribunal correctionnel
- E) La cour d'assises

32 Quelle juridiction est saisie pour les litiges compris entre 4000 et 10000 euros ?

- A) Le tribunal de grande instance
- B) Le tribunal d'instance
- C) Le juge de proximité
- D) La cour de cassation
- E) Le tribunal de police

33 Quelle est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire ?

- A) Le conseil d'Etat.
- B) Le Conseil constitutionnel.
- C) La cour de cassation.
- D) Le tribunal correctionnel.
- E) La cour d'assises.

34 Quelle est la plus haute juridiction de l'ordre administratif ?

- A) Le conseil d'Etat.
- B) Le Conseil constitutionnel.
- C) La cour de cassation.
- D) Le tribunal correctionnel.
- E) La cour d'assises.

35 Quelle juridiction ne relève pas du premier degré de juridiction ?

- A) La cour d'assises.
- B) Le tribunal administratif.
- C) Le tribunal correctionnel.
- D) La cour administrative d'appel.
- E) Le tribunal de grande instance.

36 Produisent des règles de droit :

- A) La Constitution
- B) Les coutumes
- C) La jurisprudence
- D) Les arrêtés ministériels
- E) Les arrêtés présidentiels

37 Toutes ces propositions sont exactes sauf une. Laquelle ?

- A) La cour de cassation et le conseil d'Etat ne jugent que le droit et non les faits.
- B) Les décisions de la cour de cassation et du conseil d'Etat ont valeur de loi
- C) La cour de cassation et le conseil d'Etat, du fait de leur unicité, unifient les décisions des tribunaux inférieurs.
- D) La cour de cassation se situe au sommet de la hiérarchie des juridictions relevant de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif.
- E) La cour de cassation et le conseil d'Etat ont le pouvoir de vérifier si les décisions rendues par les cours sont conformes au droit.

38 De quand date la Constitution de la 5ème République française ?

- A) 1870
- B) 1946
- C) 1948
- D) 1958
- E) 1968

39 Parmi les propositions suivantes concernant l'organisation de la justice, laquelle (lesquelles) est (sont) exacte(s) ?

- A) La jurisprudence correspond à l'ensemble des juridictions.
- B) La cour de cassation a pour fonction de contrôler l'harmonie des lois entre elles.
- C) Le parlement représente le pouvoir législatif.
- D) Les assises font partie des tribunaux pénaux.
- E) Le Conseil constitutionnel est l'acte juridique suprême.